



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 21 octobre 2025 — N° 7

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 octobre 2025, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Derraji (Nelligan), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Fortin (Pontiac), M. Morin (Acadie), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Caron (La Pinière), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), M. Tanguay (LaFontaine), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Garceau (Robert-Baldwin), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Bouazzi (Maurice-Richard) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du Québec pour sa promotion d'une économie extractiviste, capitaliste et court-termiste.

21 octobre 2025

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Derraji (Nelligan), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Fortin (Pontiac), M. Morin (Acadie), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Caron (La Pinière), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M. Tanguay (LaFontaine), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Garceau (Robert-Baldwin) et M. Bouazzi (Maurice-Richard), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Au cours de son intervention, Mme Nichols (Vaudreuil) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en lien avec les affaires municipales, qui, malgré certains programmes, laisse trop de municipalités seules face à des besoins non financés, à des réseaux d'eau vieillissants et à une pression fiscale croissante impactant les citoyennes et citoyens.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Derraji (Nelligan), M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Ciccone (Marquette), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Fortin (Pontiac), M. Morin (Acadie), M. Marissal (Rosemont), Mme Setlakwe (Mont-Royal-Outremont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Caron (La Pinière), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M. Tanguay (LaFontaine), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Bouazzi (Maurice-Richard) et Mme Nichols (Vaudreuil) sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

21 octobre 2025

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables, à l'exception de la motion présentée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion), pour laquelle il rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 191 de notre Règlement, s'il est permis d'indiquer des motifs dans une motion de grief, l'argumentation, elle, n'est pas permise.

La jurisprudence parlementaire a expliqué par le passé qu'on entend par « exposé de motif » les raisons pour lesquelles on blâme le gouvernement, alors que « l'argumentation » consiste en tout ce qui tend à appuyer la conclusion recherchée dans la motion. La jurisprudence démontre que l'explication des conséquences du geste visé par le blâme est également assimilable à de l'argumentation.

À la lumière de ces critères, la motion de grief présentée par le député Laurier-Dorion doit être considérée comme contenant de l'argumentation.

D'ailleurs, elle est similaire dans sa forme et dans son libellé à d'autres motions de grief déclarées irrecevables par la présidence dans le passé, notamment dans les décisions qu'elle a rendues les 11 juin 2003, 21 avril 2015, 20 avril 2021, 8 décembre 2022 et 27 mars 2024.

Au nom du député concerné, M. Benjamin, troisième vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer à la motion irrecevable précitée une nouvelle motion conforme au Règlement; celle-ci ne peut être déposée faute de consentement.

Puis, M. Benjamin, troisième vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat ainsi que de la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement; des votes électroniques sont exigés.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 50, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

21 octobre 2025

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Tessier.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le travail des épithésistes du Centre hospitalier universitaire de Québec.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage aux élus municipaux sortants.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du nouveau pavillon de l'Hôpital de Verdun.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Marcel Gélinas et Jacques Casaubon.

21 octobre 2025

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine hispanique.

M. Bélanger (Orford) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Bélair.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Arsenault.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de féliciter le Domaine Merryfield et l'érablière Coteau Rougemont, lauréats du Concours de la Grande Sève.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la victoire des Ducs de Longueuil lors du championnat de la Ligue de baseball junior élite du Québec.

À 13 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

21 octobre 2025

Les travaux reprennent à 14 h 05.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Élie Fallu, ancien député de Terrebonne puis de Groulx, et de M. Guy Hardy, ancien député de Saint-François.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 de l'Institut de la statistique du Québec – révision du printemps 2025;

(Dépôt n° 191-20251021)

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de l'Institut de la statistique du Québec;

(Dépôt n° 192-20251021)

Le rapport annuel 2024-2025 du Tribunal administratif des marchés financiers.

(Dépôt n° 193-20251021)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Dépôt n° 194-20251021)

21 octobre 2025

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

(Dépôt n° 195-20251021)

M. Simard, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, dépose :

Le rapport d'activités de l'Autorité des marchés financiers en vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière, pour l'exercice 2024-2025.

(Dépôt n° 196-20251021)

Mme Dionne, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Parc olympique;

(Dépôt n° 197-20251021)

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Palais des congrès de Montréal;

(Dépôt n° 198-20251021)

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Société du Centre des congrès de Québec.

(Dépôt n° 199-20251021)

Mme Bélanger, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 du Tribunal administratif du logement.

(Dépôt n° 200-20251021)

21 octobre 2025

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le rapport d'activité 2024-2025 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

(Dépôt n° 201-20251021)

Le rapport quinquennal 2025 du Programme objectif emploi.

(Dépôt n° 202-20251021)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 avril 2025 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant la création et le financement d'un programme de services d'interprétation pour la communauté sourde et malentendante;

(Dépôt n° 203-20251021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 mai 2025 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant la mise en place d'une politique sans fragrance dans les établissements de santé;

(Dépôt n° 204-20251021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant l'adoption d'une Charte des droits des enfants;

(Dépôt n° 205-20251021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 juin 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant le maintien et le traitement de nouvelles demandes pour les heures allouées au chèque emploi-service pour les soins à domicile;

(Dépôt n° 206-20251021)

La réponse à la question écrite n° 2 concernant la gestion des allergies alimentaires dans les établissements scolaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par M. Marissal (Rosemont);

(Dépôt n° 207-20251021)

21 octobre 2025

La réponse à la question écrite n° 17 concernant la diminution du nombre de prestataires d'assistance sociale engagés dans une démarche vers l'emploi ou une autre forme de participation sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);

(Dépôt n° 208-20251021)

La réponse à la question écrite n° 18 concernant le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);

(Dépôt n° 209-20251021)

La réponse à la question écrite n° 19 concernant les crédits autofinancés dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2024-2029, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);

(Dépôt n° 210-20251021)

La réponse à la question écrite n° 20 concernant le retrait de domaines d'accréditation du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 30 septembre 2025 par Mme Dufour (Mille-Îles);

(Dépôt n° 211-20251021)

La réponse à la question écrite n° 31 concernant le respect de la réglementation sur les produits de vapotage ainsi que la lutte contre le marché illégal de ces produits, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 octobre 2025 par M. Ciccone (Marquette).

(Dépôt n° 212-20251021)

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 octobre 2025, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 213-20251021)

21 octobre 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Allaire (Maskinongé), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 2, 7, 8 et 9 octobre 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 214-20251021)

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 7, 8 et 9 octobre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 112, Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada.
(Dépôt n° 215-20251021)

Dépôts de pétitions

M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 849 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi de l'assurance maladie aux ressortissants de Gaza titulaires d'un visa de résidence temporaire et résidant au Québec.
(Dépôt n° 216-20251021)

21 octobre 2025

M. Derraji (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 936 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures concrètes pour contrer la présence de camionneurs illégaux et assurer un réseau routier sécuritaire.

(Dépôt n° 217-20251021)

M. Bouazzi (Maurice-Richard)

L'extrait d'une pétition, signée par 3 805 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait et la réécriture du projet de loi n° 97, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier.

(Dépôt n° 218-20251021)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Un graphique intitulé *Taux de succès des investissements de 20 M\$ et plus du FDE*.

(Dépôt n° 219-20251021)

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés au cours de la présente séance sur les motions pour formuler un grief présentées au cours du débat sur le discours d'ouverture ainsi que la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

21 octobre 2025

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement caquiste pour l'absence de solution concrète présentée dans son discours inaugural face aux enjeux les plus importants qui sont vécus par les Québécois, notamment les crises du logement et du coût de la vie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 12 en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son indifférence aux priorités de la jeunesse, son inaction climatique, ses coupes dans l'éducation publique ainsi que son incapacité à répondre à la crise du logement et à la hausse du coût de la vie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 13 en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore que le discours d'ouverture du premier ministre n'ait pas fait de l'habitation une priorité dans le contexte que le Québec traverse toujours une crise du logement.

21 octobre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **14** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief du M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son refus de s'attaquer aux problèmes qui préoccupent réellement les Québécoises et Québécois comme la crise du logement et de l'itinérance, la hausse du coût de la vie et l'effritement du filet social.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **15** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour ses compressions en éducation qui ont semé le chaos dans le réseau et qui ont privé les élèves de services essentiels à l'apprentissage ainsi que d'activités culturelles et sportives.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **16** en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme avec sévérité le gouvernement de la CAQ de renier les droits à l'autodétermination de nos soeurs et frères Anishinabeg, Atikamekw, W8banaki, Naskapis, Wendats, Eeyou, Innu, Kanien'keha:ka, Mi'gmaq, Wolastoqiyik et Inuit en refusant d'adopter une loi de mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones avant la fin de le présent mandat.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 17 en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de toutes mesures visant le développement de transports collectifs structurants dans le discours inaugural.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 18 en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa mauvaise gestion des finances publiques qui a mené à un déficit historique et à la première décote en 30 ans.

21 octobre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **19** en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le manque de leadership du gouvernement caquiste dans le dossier de la crise tarifaire avec les États-Unis, notamment quant à l'absence de résultats concrets sur le plan diplomatique et l'absence d'un négociateur en chef clairement mandaté pour défendre les intérêts du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **20** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son silence et son manque de vision face aux enjeux criants du milieu touristique québécois, notamment en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre et de stratégies de publicité et de promotion.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **21** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son manque criant de volonté politique pour agir à la hauteur de la crise de l'itinérance, qui se transforme en une crise humanitaire à la grandeur du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 22 en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le premier ministre pour avoir passé sous silence la crise de l'itinérance dans son discours d'ouverture et laissé sans réponse les appels des municipalités, des organismes communautaires et des citoyens partout au Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 23 en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Ciccone (Marquette). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui compromet la santé et l'avenir des générations futures par l'absence de mesures concrètes en matière de prévention et de protection de la santé des jeunes.

21 octobre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **24** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Gentilcore (Terrebonne). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à rapatrier les budgets du gouvernement fédéral en culture.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **25** en annexe)

Pour : **14** Contre : **72** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'absence complète de mesures pour favoriser l'économie des régions du Québec, notamment par l'omission des deux secteurs fondamentaux de l'économie régionale que sont les secteurs agricole et forestier.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **26** en annexe)

Pour : **35** Contre : **71** Abstention : **0**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de financement dans le domaine de la justice au Québec qui entraîne des coupures chez les procureurs et au ministère de la Justice.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 27 en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la CAQ de creuser les inégalités dans l'accessibilité et la qualité des soins par la marchandisation et par la privatisation de notre système de la santé et des services sociaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour : **14** Contre : **72** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'accumulation des dépassements de coûts et de retards dans les projets de transformation numérique de l'État.

21 octobre 2025

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **29** en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale condamne le désengagement manifeste de la CAQ en ce qui concerne l'environnement, illustré par la suppression de postes-clés, la réduction des inspections environnementales et l'affaiblissement des mécanismes d'évaluation des projets industriels et ce, en pleine crise climatique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **30** en annexe)

Pour : **14** Contre : **72** Abstention : **20**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence d'engagement envers les soins à domicile et les proches aidants dans le discours d'ouverture.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **31** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour l'incohérence entre son discours « loi et ordre » et le sous-financement du système de justice criminel et pénal.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **32** en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa gestion défailante et incohérente des projets d'infrastructures, alors que, malgré les annonces d'investissements dits « historiques », la réalité sur le terrain et pour la population est tout autre.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **33** en annexe)

Pour : **34** Contre : **70** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son absence de vision constructive en santé, qui privera les Québécoises et les Québécois d'un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **34** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Boissonneault (Arthabaska). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à obtenir le rapatriement des pleins pouvoirs en immigration.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **35** en annexe)

Pour : **14** Contre : **91** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de soutien aux services d'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **36** en annexe)

Pour : **33** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du Québec pour sa promotion d'une économie extractiviste, capitaliste et court-termiste.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **37** en annexe)

Pour : **9** Contre : **73** Abstention : **24**

21 octobre 2025

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Nichols (Vaudreuil). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision en lien avec les affaires municipales, qui, malgré certains programmes, laisse trop de municipalités seules face à des besoins non financés, à des réseaux d'eau vieillissants et à une pression fiscale croissante impactant les citoyennes et citoyens.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **38** en annexe)

Pour : **33** Contre : **72** Abstention : **1**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **39** en annexe)

Pour : **71** Contre : **34** Abstention : **1**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la mémoire de Monsieur Sid Stevens, décédé le 17 août 2025;

21 octobre 2025

QU'elle rappelle que monsieur Stevens a été le cofondateur de Jeunesse au soleil, un organisme de bienfaisance qui vient en aide à plus de 30,000 personnes chaque année dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la solidarité sociale, de la prévention du crime et du développement physique et intellectuel des jeunes par l'éducation, le sport et les loisirs;

QU'elle souligne que son action infatigable envers les plus démunis a mené à la fondation de la toute première banque alimentaire au Québec;

QU'elle rappelle aussi ses réalisations comme conseiller municipal à Montréal et les avancées réalisées en matière de lutte contre la criminalité, de prévention des incendies et d'appui à la jeunesse;

QU'elle reconnaisse sa grande humilité, son travail acharné mené sans relâche pendant plus de sept décennies au service des autres, ainsi que l'exemplarité de sa vie dédiée à la générosité et à l'entraide;

QU'elle souligne que sa contribution à la société québécoise a notamment été reconnue par l'octroi, en 2018, du titre de Commandeur de l'Ordre de Montréal et par l'octroi en 2022 de l'Ordre national du Québec;

QU'elle témoigne de ses plus sincères condoléances aux proches de monsieur Stevens ainsi qu'à toute la grande communauté de Jeunesse au soleil en soulignant que son héritage de compassion continuera d'inspirer les générations à venir;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

21 octobre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager solennellement à ne pas recourir au bâillon pour l'adoption du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 40 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et M. Nadeau-Dubois (Gouin), présente une motion concernant le droit des élèves à une éducation de qualité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que des milliers d'étudiants en médecine ne reçoivent plus l'enseignement nécessaire à leur formation;

QU'elle reconnaisse que cette situation retarde la graduation de nombreux étudiants en externat, ce qui aura un impact négatif sur l'accès aux soins pour les patients;

QU'elle demande aux médecins de reprendre l'ensemble des activités d'enseignement auxquelles ils participent, au bénéfice des étudiants et des patients.

21 octobre 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 41 en annexe)

Pour : **90** Contre : **0** Abstention : **1**

M. Chassin (Saint-Jérôme) présente une motion concernant la publication du *Manifeste pour un Québec lucide*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions le mardi 28 octobre 2025 de 11 h 30 à 12 h 30 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 29 octobre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 30 octobre 2025 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 14 h 45.

21 octobre 2025

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Mme Louise Beaudoin, M. Clément Duhaime et
Mme Véronique Guèvremont pour le Comité-conseil sur
la découvrabilité des contenus culturels
M. Patrick Taillon, professeur titulaire à la Faculté de droit
de l'Université Laval
Laboratoire de recherche sur la découvrabilité et les
transformations des industries culturelles à l'ère du
commerce électronique
Observatoire de la culture et des communications du
Québec
Commissaire à langue française
Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec
Union des artistes
Digital Media Association
Association cinématographique – Canada
Association québécoise de l'industrie du disque, du
spectacle et de la vidéo
Association des créatrices et créateurs de contenu du
Québec
Association québécoise de la production médiatique
Bell Média
Québécor
Société professionnelle des auteurs-compositeurs du
Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle,
1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et
1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour le député
indépendant;

21 octobre 2025

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029*.

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande d'inclure le dispositif Optune dans la couverture publique de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

21 octobre 2025

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 octobre 2025, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fortin (Pontiac).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'après sept ans au gouvernement, la Coalition avenir Québec est toujours incapable de concrétiser sa promesse de réformer le régime forestier;

QU'elle rappelle que dans le contexte des tarifs américains, une réforme du régime forestier est plus que jamais nécessaire pour offrir une meilleure prévisibilité à l'industrie et afin que le Québec demeure compétitif pour attirer les investissements ainsi que pour protéger l'impact économique de ce secteur;

QU'elle rappelle que l'industrie forestière représente des dizaines de milliers d'emplois dans les différentes régions du Québec et que plusieurs de ces travailleurs ne sont présentement pas en emploi suite à la fermeture d'usines dans leurs régions;

QU'enfin, elle condamne le manque de courage du gouvernement actuel et qu'elle dénonce son abandon pur et simple de nos régions, de nos communautés forestières et au premier chef, de nos travailleurs de la forêt.

21 octobre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Guilbault, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 104 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 104 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 103, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 103 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 103 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

21 octobre 2025

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions.

Le rapport est adopté.

À 18 h 08, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, portant sur le sujet suivant : « L'échec de la filière batterie ».

À 18 h 43, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi, 22 octobre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

21 octobre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Rizqy, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 12)

POUR - 34

Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Dufour (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (IND)	Grandmont (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 70

Abou-Khalil (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Blanchette Vézina
(IND)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 13)

POUR - 33

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 72

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Blanchette Vézina
(IND)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Dufour (Mille-Îles) :

(Vote n° 14)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) :

(Vote n° 15)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) :

(Vote n° 16)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 17)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 18)

(Identique au vote n° 13)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 19)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) :

(Vote n° 20)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 21)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Grandmont (Taschereau) :

(Vote n° 22)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Prass (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 23)

(Identique au vote n° 13)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Ciccone (Marquette) :

(Vote n° 24)

(Identique au vote n° 13)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Gentilcore (Terrebonne) :

(Vote n° 25)

POUR - 14

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Grandmont (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boissonneault (PQ)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

CONTRE - 72

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	
	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	
	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	

ABSTENTIONS - 20

Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Mille-Îles)	Morin (PLQ)	
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 26)

POUR - 35

Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nichols (PLQ)	
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Chassin (IND)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	

CONTRE - 71

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Morin (Acadie) :

(Vote n° 27)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Marissal (Rosemont) :

(Vote n° 28)

(Identique au vote n° 25)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Setlakwe (Mont-Royal–
Outremont) :

(Vote n° 29)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 30)

(Identique au vote n° 25)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Caron (La Pinière) :

(Vote n° 31)

(Identique au vote n° 13)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 32)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) :

(Vote n° 33)

(Identique au vote n° 12)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 34)

(Identique au vote n° 13)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Boissonneault (Arthabaska) :

(Vote n° 35)

POUR - 14

Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Paradis (PQ)
Bérubé (PQ)	Grandmont (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boissonneault (PQ)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

CONTRE - 91

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chauveau)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)		
Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)	
	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Blanchette Vézina
(IND)

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Garceau (Robert-Baldwin) :

(Vote n° 36)

POUR - 33

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 73

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

(Vote n° 37)

POUR - 9

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 73

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	

ABSTENTIONS - 24

Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	McGraw (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Morin (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
			Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Paradis (PQ)	
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	

21 octobre 2025

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 38)

(Identique au vote n° 13)

21 octobre 2025

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 39)

POUR - 71

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain	Jeannotte (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)

CONTRE - 34

Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Dufour (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bouazzi (QS)	(Mille-Îles)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (IND)	Grandmont (QS)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 1

Blanchette Vézina
(IND)

21 octobre 2025

Sur la motion de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 40)

POUR - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévoist)	Drainville (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
			Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	
(La Pinière)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Champagne Jourdain	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (CAQ)	

21 octobre 2025

Sur la motion de Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 41)

POUR - 90

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre Plamondon
			(PQ)
Bouazzi (QS)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	
Champagne Jourdain	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)	
(CAQ)			

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)